

Commune de Vers

**LE BÂTIMENT
PÉRISCOLAIRE, ENFIN !**





Edit. Savoisienne G.R.
Hte-Savoie — 306. Les MAISONS-NEUVES (VERS) — La Nouvelle Poste

Sur cette carte postale datant des années 1910, une vue bucolique du carrefour de Maison Neuve tel qu'il était aménagé avant l'avènement de l'automobile. Ci-dessous, le même endroit dix ans plus tard avec la maison d'Emile Philippe où l'on trouve le bureau de poste (porte de gauche) et le café-restaurant de la Poste (porte de droite).



3016. La Haute-Savoie - VERS (Maison Neuve) — Café et la Poste

Chers Vernois

Chers Vernois



Au seuil de cette nouvelle année, j'avais commencé cet éditorial en vous donnant mon point de vue sur la situation économique et politique du pays, dette nationale de 2000 milliards, inimaginable, moyens de l'Etat en forte baisse, moyens des collectivités en baisse, élections départementales en mars avec une nouvelle carte cantonale, élections régionales en décembre avec de nouvelles régions, que des situations et perspectives connues pourrait-on dire !

Nous avons reçu l'information du massacre des journalistes de Charlie Hebdo et des personnes du magasin Hyper Cacher ces mercredi et jeudi 7 et 8 janvier comme un coup de poing en pleine tête : groggys nous étions et nous sommes restés stupéfaits et incrédules devant ce déchaînement de violence en réaction à des dessins.

Nous sommes tous devenus « je suis Charlie » dans un élan de solidarité nationale portée par des manifestations exemplaires de façon à s'opposer à cet obscurantisme si durement exprimé.

Depuis cet acte inqualifiable les médias à travers tous leurs moyens disponibles nous inondent de commentaires, de vérités et contre vérités. Après tri, nous nous rendons compte que la situation est plus compliquée que chacun ne pouvait le penser avant ces événements et nous sentons bien une déficience importante dans notre système.

Les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, en ajoutant Respect et Tolérance, sont vraiment à respecter et à conforter. Nous attendons de nos élus supérieurs des réformes de fond renforçant ces valeurs ; le secteur éducatif et la place de la laïcité dans notre république deviennent des priorités incontournables.

Dans ce contexte particulier, nos préoccupations d'aménagement apparaissent secondaires, quand bien même elles sont légitimes et nécessaires.

Votre conseil municipal, au sein de la réforme territoriale et face à la diminution de sa capacité d'investissement, réfléchit au meilleur avenir à donner à la commune. Il travaille en particulier sur les projets qui vous sont détaillés dans ce bulletin : chemin à mobilité douce reliant le chef-lieu à Maison Neuve, PLU, bâtiment de la mairie. Nous discutons d'une mutualisation de moyens avec la Communauté de Communes du Genevois et les autres communes, dans le but de faire des économies tout en conservant le même niveau de services.

Notre bâtiment périscolaire est enfin terminé et occupé, vous serez invités à une inauguration au printemps prochain.

Chers amis et concitoyens, cette situation brossée rapidement vous semble peut être difficile, mais c'est dans ces périodes que l'Homme puise son énergie et trouve des solutions. Croyons à notre capacité de création et d'innovation pour continuer notre chemin déjà bien pavé.

Je terminerai cet éditorial en remerciant l'ensemble des acteurs, élus, personnels communal, enseignants et bénévoles qui œuvrent en permanence au bon fonctionnement de nos institutions.

Mes paroles d'espoir s'adressent particulièrement aux personnes en difficulté, qu'elles soient sûres de mon soutien et qu'elles n'hésitent pas à le demander.

Bonne et heureuse année à tous et meilleurs vœux de santé

Votre maire Raymond VILLET

Au sommaire

Edito 3
Réalizations-Projets . 5
Délibérations CM 6
Bât. périscolaire 8
Matailly-Moissey 10
Rythmes scolaires ... 11
Géothermie 12
PLU 15
La Vie à Vers 16
Les écoles 20
Les associations 24
Vers plus vert 30

Parution semestrielle gratuite
Hiver - Été
Tirage 480 exemplaires

Commission information :

Dominique Ernst
Raymond Villet
Jean-Pierre Chauvet
Anne-Sophie Excoffier
Mélanie Mégevand
Geoffroy Verne

Rédaction et photos :

Dominique Ernst

Mise en page et composition :

Jean-Pierre Chauvet

Publicité :

Tarifs en mairie
(Tél.04 50 35 20 33)

Impression :

Imprimerie Villière
74160 Beaumont



Les écoliers à l'heure
du déjeuner dans
la nouvelle cantine

Informations

Horaires d'ouverture			
Mairie			
Secrétariat de mairie	Lun		14h15 18h00
	Mar		16h30 19h30
	Ven	08h30 12h30	
M. le Maire	sur rendez-vous		
MM.les adjoints	sur rendez-vous		
Tél. 04 50 35 20 33 - Fax. 04 50 35 15 47 - Courriel : mairie@vers74.fr			
Point poste			
	horaires identiques à ceux de		
	l'Auberge de la Fruitière		
	mais fermé de 12h00 à 14h00		
Tél. 04 50 35 29 85			
Bibliothèque			
	Lun-Mer		16h30 19h00
	Sam	10h00 12h00	
Tél. 04 50 35 04 87 - courriel : bibliothèque@vers74.fr			
Déchèterie de Vulbens			
du 1 ^{er} novembre au 28 février	Lun à Ven	09h00 12h00	14h00 17h30
	Sam	09h00	17h30
du 1 ^{er} mars au 31 octobre	Lun à Ven	09h00 12h00	14h00 18h00
	Sam	09h00	18h00
Tél. 04 50 04 64 08			
Tarif de location des salles communales			
Salle des fêtes (caution salle 500 € - caution ménage 100 €)*			
	Résidents	Assoc.de Vers (1)	
Demi-journée ou soirée en semaine	70 €	gratuit	
Journée complète en semaine	90 €	gratuit	
Week-end du samedi matin au lundi matin	130 €	gratuit	
Petite salle rez-de-chaussée (caution salle 150 € - caution ménage 50 €)*			
	Résidents de Vers uniquement		Assoc.de Vers (1)
la soirée	25 €	gratuit	

* chèques (location+cautions) + attestation d'assurance au nom du titulaire du contrat exigés dès la signature du contrat.
(1) Utilisation régulière : une convention spécifique est conclue et fait l'objet d'une tarification définie par le Conseil Municipal.

Principales réalisations 2014

VOIRIE

- ❖ Réfection du réseau d'Eaux Pluviales et revêtement de chaussée route de Chez Buet (29 700 €)
- ❖ Réfection du réseau d'Eaux Pluviales chemin Bédoni (1 800 €)
- ❖ Amélioration parking école (goudronnage) (9 500 €)
- ❖ Achat d'un tondobroyeur (3 000 €)
- ❖ Goudronnage route de Pré Paradis (59 800 €)
- ❖ Goudronnage partie basse du chemin du Cortillet (11 300 €)
- ❖ Goudronnage chemin des Chardonnerets (7 700 €)
- ❖ Entretien courant : curage fossés, débroussaillage, déneigement

BATIMENTS COMMUNAUX

- ❖ Construction du bâtiment périscolaire : travaux de confortement du bâtiment pris en charge par l'assurance ; reprise des travaux de finitions (291 500 € engagés cette année)
- ❖ Achat du bâtiment adjacent au bâtiment Mairie (310 000 €)
- ❖ Démolition Ferme « Sauthier » (14 900 €)
- ❖ Aménagements école maternelle : salle de peinture, cabine WC, porte vitrée Couloir Actimodul (6500 €)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Poursuite de la procédure réglementaire de révision du Plan d'Occupation des Sols (4000 € engagés cette année). Le nouveau Plan Local d'Urbanisme devrait être arrêté en 2015.

MATERIEL

Changement de serveur informatique pour l'école (3 500 €), changement de l'ordinateur secrétariat de mairie (1 100 €), achats des kits « espaces ludiques » pour les Temps d'Activités Périscolaires (2 900 €), d'une autolaveuse pour le bâtiment périscolaire (3 300 €), de mobilier pour l'école (3 600 €) et pour les activités périscolaires (2 000 €), changement de la cuve à gasoil pour tracteur (1 000 €)

URBANISME

Dossiers déposés : 23 Déclarations préalables ; 15 Permis de construire ; 16 Certificats d'urbanisme

Projets 2015

- ❖ Lancement du projet de cheminement piétonnier entre Vers et Maisonneuve
- ❖ Accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment Mairie : en fonction des orientations à définir tout prochainement par la nouvelle équipe municipale

Extraits des délibérations...

Séance du 10 juillet 2014

Choix d'une entreprise pour le goudronnage de la cour de l'école maternelle et du parking des écoles, après études des différents devis, le Conseil municipal porte son choix sur l'entreprise Eiffage (devis de 34.298 euros HT).

Séance du 17 juillet 2014

Réajustement des horaires du personnel communal, compte-tenu de la mise en place de deux services distincts à la cantine et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), il y a lieu de modifier les horaires des agents communaux rattachés aux services périscolaires. Après avoir pris connaissance des modifications proposées, le Conseil municipal accepte les nouveaux horaires.

Suite à la demande du propriétaire du « Fournil sucré, salé », le Conseil municipal accepte la mise en place d'un totem de signalisation de ce commerce à proximité du carrefour de Maison Neuve.

Assurance dommage-ouvrage, M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'utilité qu'il y aurait à souscrire cette assurance pour les travaux de confortement et de finition du bâtiment périscolaire. Après discussion, le Conseil municipal accepte la souscription de cet assurance d'un montant de 12.174 euros HT.

Séance du 9 septembre 2014

M. le Maire annonce la démission de Guillaume Gros du Conseil municipal, avec effet immédiat. Le nombre de conseillers municipaux en exercice passe donc à 14 membres.

Avenants aux travaux du bâtiment périscolaire, le Conseil municipal porte son choix sur l'entreprise Les Sols 73 pour des réalisations complémentaires de faïences et de carrelage et sur l'entreprise Chappaz pour l'installation de clôtures, portillons et garde-corps autour du bâtiment.

Location des appartements et locaux communaux, le Conseil municipal décide d'une augmentation annuelle basée sur l'Indice de Référence des Loyers qui s'élève à 0,60% pour l'année 2014.

Reversement d'une part de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), suivant les modalités de la loi, le Conseil municipal approuve le reversement par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) d'une fraction de cette taxe à la commune de Vers.

Condition de location des salles communales, suite aux difficultés rencontrées lors de la location de ces salles (ménage bâclé, dégradations, nuisances sonores, déchets à l'extérieur, etc.), le Conseil municipal décide de limiter cette location aux personnes résidant sur le territoire de la commune.

Séance du 16 octobre 2014

Modification du règlement des services périscolaires, dans le but de permettre au personnel communal de travailler avec plus de sérénité et d'efficacité. Après étude des différentes propositions de la commission scolaire, le Conseil municipal décide d'approuver le règlement des services scolaires modifié. Ce dernier entrera en vigueur le 17 octobre 2014.

Classe de découverte des élèves du cycle 3, dans le cadre d'un projet de voyage culturel de trois jours et deux nuits à Lyon. Favorable à ce projet, le Conseil municipal souhaite que tous les partenaires soient sollicités pour participer au financement de ce voyage (Conseil général, APE, parents) et décide de l'attribution d'une subvention dont le montant s'élèvera au maximum à 3000 euros.

Camion-Pizza, M. Ducharbonnier, vendeur ambulant de pizzas, souhaite s'installer sur le territoire de la commune un soir par semaine. Considérant qu'il convient de respecter les règles de libre concurrence, que le camion-pizza « P'tit Billig » est déjà présent à Maison Neuve le jeudi et que le « Fournil sucré, salé » est fermé le mardi, le Conseil municipal accepte cette demande et fixe le jour d'installation au mardi soir.

Position du Conseil municipal sur le projet de Géothermie « permis Salève » (voir page 12)

Nouveau réseau d'adduction d'eau potable Matalilly-Moisey (voir page 10), le Conseil municipal approuve la mise en compatibilité du PLU de la commune de Vers avec ce projet porté par la Communauté de Communes du Genevois, dont il reconnaît le bien fondé pour l'intérêt général.

Séance du 6 novembre 2014

M. le Maire annonce la démission de Marc-Antoine Fernandez du Conseil municipal pour raisons professionnelles. Le nombre de conseillers municipaux en exercice passe donc à 13 membres.

... du Conseil municipal

Révision du Plan d'Occupation des Sols, débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (voir page 15).

Taxe d'aménagement communale, le Conseil municipal décide de suivre la commission des finances qui propose d'instituer un taux de 4,70 % et d'exonérer de cette taxe les logements bénéficiant de prêts PLUS, PLS, PLSA, et les logements sociaux (PLAI).

Travaux de goudronnage, le Conseil municipal décide de choisir l'entreprise Eiffage (mieux-disante) pour le goudronnage de la route de Pré-Paradis et de la partie basse du chemin du Cortillet (71.130 euros TTC).

Parking communal situé devant la mairie, M. le Maire explique que ce parking réservé aux élus, personnels, visiteurs de la mairie, aux locataires des appartements communaux, aux associations fréquentant la salle communale, aux participants aux différentes manifestations tenues en mairie et aux clients de la boulangerie, est régulièrement occupé par les habitants de l'immeuble « le Clos Vernois », alors que leurs places privatives restent vides. De ce fait, il ne reste que peu de places disponibles le matin et le soir pour les clients de la boulangerie et les réunions qui se tiennent en mairie. Le Conseil municipal réaffirme sa volonté que toutes mesures soient prises pour libérer ces places : marquage au sol, verbalisation, pose de sabots, enlèvement de véhicules...

Séance du 4 décembre 2014

Présentation par le cabinet DMA Architectures des diffé-

rentes possibilités de réhabilitation du bâtiment de la mairie, deux variantes sont proposées par l'architecte Philippe Despres. La première concerne uniquement le bâtiment de la mairie et s'élève à 1.145.000 euros. La seconde comprendrait la transformation de la ferme « Excoffier » en mairie et la transformation du bâtiment existant pour un coût de 1.405.000 euros. Après débat, le Conseil municipal choisira ultérieurement la solution qui lui paraîtra la plus adéquate en fonction des capacités financières de la commune.

Séance du 11 décembre 2014

Débat d'orientation budgétaire, avec des informations sur les différentes contraintes financières qui impacteront le budget 2015 et sur les capacités d'autofinancement, d'investissement et d'emprunt de la commune.

Mise en service du bâtiment périscolaire, le Conseil municipal décide que dans un premier temps, l'utilisation du bâtiment sera strictement réservée aux activités périscolaires et scolaires organisées pendant le temps scolaire.

Modification de l'approvisionnement en pain de la cantine, les élus décident que le pain sera dorénavant acheté auprès du « Fournil sucré, salé », boulangerie installée sur le territoire de la commune. De ce fait, la société « Mille et un repas », qui fournit la cantine, consent à un rabais de cinq centimes par repas.

Liaison de mobilité douce entre Vers chef-lieu et Maison Neuve, le Conseil municipal doit faire le choix d'un maître d'œuvre

parmi cinq candidatures. Après étude des dossiers, le Conseil municipal retient le dossier du cabinet Profil Etudes, entreprise mieux-disante, pour un coût de 6290 euros HT.

Séance du 8 janvier 2015

Suite à l'attentat meurtrier du 7 janvier 2015 dans les locaux du journal Charlie hebdo, une minute de silence est observée en début de Conseil municipal.

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, le Conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commande départemental porté par le SYANE. Cela devrait permettre aux adhérents de bénéficier d'une fourniture d'électricité au meilleur prix à partir du 1er janvier 2016, date d'une nouvelle étape de la libéralisation du marché français de l'électricité.

Legs à la commune, M. le Maire expose à l'assemblée que feu Pierre Bolzli avait dans son testament consenti un legs de 200.000 francs suisses à la commune de Vers. Le service des successions du canton de Genève a accepté d'exonérer la commune du paiement des droits de successions afférents à ce legs. Le Conseil municipal accepte ce legs et décide qu'une plaque dédiée à Pierre Bolzli sera apposée sur le bâtiment périscolaire, projet sur lequel le donateur souhaitait que son argent soit utilisé.

Comptes-rendus
complets sur
www.vers74.fr

Construction d'un bâtiment périscolaire abritant les services de cantine, garderie, salle polyvalente (suite et fin...)

Cet article fait suite et espérons fin aux différentes informations d'avancement du projet que nous vous avons présentées dans les bulletins de 2010 à 2014.

Récapitulation des principales étapes du projet :

- **Discussion du projet et appel à candidature: début 2009**
- *Choix de l'architecte mi 2009*
- *Projet définitif en 2010*
- *Début des travaux mars 2011*
- **Printemps 2012 : non conformité des bétons en regard à la norme de compression, arrêt de la construction.**
- *Été 2012 : lancement d'une procédure judiciaire*
- *Printemps 2013 : analyse de l'expert judiciaire.*
- *Automne 2013 : présentation du dossier d'expertise*
- *Fin 2013 : portage du financement des travaux par la société d'assurances du maître d'œuvre*
- *Mars 2014 : Redémarrage des travaux*
- **Janvier 2015 : mise en service**

La remise des clefs prévue à la mi-octobre 2014 a dû être reportée suite aux difficultés des entreprises à faire ce qu'elles promettent ; à leur décharge, la reprise de travaux – déconstruction puis construction – d'un bâtiment arrêté depuis 2 ans est difficile et compliquée pour l'ensemble des intervenants – maîtrise d'oeuvre et entreprises –.

Nous avons entériné les Opérations Préalables de Réception en novembre et nous avons commencé la levée des réserves en décembre, en même temps que nous recevions officiellement les clefs.

Notre but était de mettre en service ce nouveau bâtiment au début janvier 2015. Nous avons pu déménager l'ensemble des matériels dans le bâtiment provisoire et dans les locaux de l'école maternelle pendant les vacances scolaires de Noël.

La municipalité remercie l'ensemble des volontaires, employés, conseillers municipaux et bénévoles qui ont aidé à réaliser ce transfert et le nettoyage des locaux ; cette solidarité est à souligner.

Les enfants ont intégré avec grand plaisir le nouveau bâtiment le lundi 05 janvier.

Chacun s'habitue à cette nouvelle fonctionnalité et ce nouvel espace : nous ferons un point de fonctionnement général dans quelques semaines afin de prendre en compte les réflexions et propositions que chacun pourrait formuler.

En ce mois de Janvier 2015, les travaux principaux sont terminés.

Il reste encore des points de finition qui font l'objet de réserves dûment consignées et qui nous demandent, de ce fait, une attention constante.



Nous avons encore un souci avec le fonctionnement d'un puits géothermique qui ne nous empêche cependant pas de chauffer correctement le bâtiment.

Les levées de réserves se font avec le maître d'œuvre lors de chaque réunion en fonction de la fin des travaux des entreprises. Nous restons attentifs à la résolution finale du processus juridique en cours que notre cabinet d'avocat suit pour nous.

Voilà, après cette trop longue période d'incertitude et de tracasseries administratives, juridiques, financières et techniques, nous regardons enfin l'avenir avec espoir et sérénité. Ce bâtiment est la pierre angulaire qui pérennise notre ensemble scolaire de qualité auquel nous accordons la plus grande attention. La belle salle polyvalente à notre disposition au niveau 1 nous permettra de conforter les demandes scolaires et ultérieurement de proposer cet espace à des associations communales en optimisant son occupation.

Les contretemps liés à ce chantier ont compliqué la vie de bon nombre de personnes fréquentant l'espace scolaire : nous leur réitérons notre reconnaissance pour leur bonne compréhension des problèmes créés indépendamment de notre volonté.

Nous inviterons la population à une inauguration dans le courant du printemps.



N'oubliez pas que vous pouvez vous informer et vous documenter à partir de notre site internet communal

www.vers74.fr

ou en relisant les bulletins précédents.



Un nouveau réseau d'eau potable qui traverse la commune de Vers



Le projet d'exploitation de la nappe d'accompagnement du Rhône depuis le site de Matailly-Moissey (Vulbens) est un gigantesque chantier qui a été lancé par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) en juin 2014. Son objectif est d'assurer une deuxième source d'approvisionnement en eau potable sécurisée et dimensionnée pour l'avenir. La décision de réaliser cet important réseau a été prise par les élus de la CCG en 2007, en s'appuyant sur le nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable qui précisait que les besoins des habitants du canton de Saint-Julien seraient d'environ 6,3 millions de m³ à horizon 2025. L'approvisionnement en eau potable de notre territoire sera ainsi sécurisé et fiabilisé grâce à la diversification des ressources et le maillage des infrastructures d'adduction.



Le réservoir SP3 de Bellossy en construction

L'ensemble du projet comprend deux forages, la construction de trois réservoirs, SP1, SP2 (1620 m³) et SP3 (1370 m³) ainsi qu'un réseau d'une longueur de 21 km interconnectant judicieusement le réseau existant.

Le réservoir de Bellossy (SP3), actuellement en construction sur la colline du Mont, permettra d'assurer les fonctions suivantes : alimentation par gravité des réservoirs de Viry « Rosats », de Feigères « Bois Blancs », de St-Julien « les Envignes » et de Neydens « les Devins ». Il alimentera également le réservoir de la « Croix-Biche » par le raccordement au réseau existant à l'entrée sud de Maison Neuve.

A terme, le point le plus haut du réseau, le réservoir de la Croix-Biche (Vers) sera alimenté par deux réseaux : celui de la nappe du Genevois à Crache (Saint-Julien), en place depuis les années 1970, et le nouveau captage installé sur le site de Matailly-Moissey. Toutes les communes de la CCG auront à terme un double approvisionnement intercommunal en eau potable.

Quelques chiffres pour résumer le gigantisme de ce chantier qui est actuellement le plus important chantier d'approvisionnement en eau potable de France et dont les travaux ont démarré à l'été 2014 pour une mise en service au début de l'année 2016.

Le budget prévisionnel de cette réalisation s'élève à 13.2 millions d'euros (hors taxes) et la CCG a reçu le soutien de l'Agence de l'Eau et du SMDEA (Syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement), qui participent respectivement à hauteur de 36% et 11% au financement du projet.

Une deuxième phase de travaux est prévue dans quelques années ; elle permettra notamment la liaison d'infrastructures avec le Site d'Archamps. Cette nouvelle phase comprendra un réseau de dix kilomètres de conduites, deux forages équipés, une station de pompage et un réservoir de 1500 m³.

Rythmes scolaires, cantine, garderie

On en parlait depuis de nombreux mois, mais en septembre dernier, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, déclinés sous forme de « TAP » (Temps d'Activités Périscolaires) est devenue une réalité pour notre petite école communale.

En même temps que ces nouveaux TAP, des changements sont intervenus dans l'organisation de nos activités périscolaires, avec notamment la mise en place de deux services pour la cantine. Cette nouvelle manière de fonctionner a amené une réelle amélioration, avec des enfants qui peuvent manger dans une atmosphère plus sereine.

Pour faire face à ces nouveaux services, nous avons dû réorganiser le service périscolaire et engager du personnel. Nous profitons d'ailleurs de ces lignes pour remercier l'ensemble de l'équipe – Mayté Clerc, Sara Ducellier, Pascale Gaillard, Pratima Gaillard, Janine Hennart, Cristina Lhomme-Choulet et Elisabeth Pommier – qui s'est adaptée à cette nouvelle situation avec enthousiasme et professionnalisme.

A tout cela se sont ajoutés nos problèmes de locaux, avec le nouveau bâtiment périscolaire qui n'a pu être mis en fonction qu'au début du mois de janvier 2015. Il y a eu également cet automne une modification du règlement de fonctionnement de la cantine et de la garderie, qui a semble-t-il posé quelques problèmes à plusieurs familles de la commune.

Nous sommes à l'écoute des parents d'élèves et nous comprenons parfaitement que le monde professionnel d'aujourd'hui est complexe et demande beaucoup de flexibilité aux salariés, que ce soit en France ou en Suisse.

Cependant, la gestion d'une collectivité publique telle que la commune de Vers fonctionne aussi selon des règles et des contraintes budgétaires (avec depuis 2013 et pour les années à venir des baisses conséquentes des dotations de l'Etat aux communes) qui nécessitent de mettre en place un cadre relativement strict, notamment dans le domaine du périscolaire. Il nous faut à la fois proposer un service de qualité et veiller à ce que les coûts de fonctionnement (principalement le temps de travail de nos agents) n'augmentent pas trop.

Cela étant dit, comme vous l'aurez sans doute remarqué, dans la réalité, nos salariés ont toujours le souci de faire au mieux pour arranger les parents et les familles, tout en restant dans les limites du règlement des activités périscolaires.

Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, nous avons fait le choix de commencer de manière modeste, avec le concept des « Espaces ludiques », une combinaison spécialement étudiée d'une soixante de jeux et de jouets aux fonctions symboliques, d'imitation et de rôle. Nous avons entendu plusieurs critiques sur ce choix, qui ne serait qu'une sorte de « garderie vaguement améliorée ». Quoiqu'en pensent certains, ces « Espaces ludiques » offrent en réalité l'opportunité d'équilibrer la journée de l'élève, en permettant une alternance bénéfique entre le temps de l'élève consacré à la classe et les temps périscolaires et de récréations, où l'enfant peut venir jouer librement. Validé et piloté par la Direction générale de l'enseignement scolaire, ce dispositif induit des progrès majeurs en termes de pacification des comportements, de coopération et de bien être, favorisant un accès aux apprentissages dans de meilleures conditions.

Mais là aussi, des améliorations sont possibles. Maintenant que nous disposons avec le bâtiment périscolaire de locaux bien adaptés pour les TAP, mais aussi pour diverses activités proposées dans le cadre du temps scolaire, nous allons travailler à étoffer nos offres dans ce domaine.

Un groupe de travail piloté par la commission scolaire va plancher sur ce sujet et faire des propositions au conseil municipal.

Et comme nous l'avions annoncé lors de la réunion publique de présentation des rythmes scolaires, nous organiserons durant le printemps 2015 une nouvelle réunion publique à la salle communale pour faire le bilan de ces premiers mois de TAP et évoquer les évolutions possibles dans ce domaine.



Enquête publique relative aux permis de recherche « Salève » de gîtes géothermiques basse et haute température déposés par la société Géoforon

Position du Conseil municipal de Vers (commune située dans le périmètre concerné) dans le cadre de cette enquête publique réalisée en septembre-octobre 2014.

Préambule

D'un point de vue général, le Conseil municipal de Vers considère qu'il faut avoir une attitude positive envers les énergies renouvelables, les seules qui nous permettent de réaliser la transition énergétique indispensable pour ralentir le réchauffement climatique de la terre et assurer un avenir plus serein aux générations futures.

Il faut être cohérent, on ne peut pas d'un côté vouloir remplacer des énergies fossiles polluantes et d'un autre côté refuser systématiquement les projets liés aux énergies renouvelables qui concernent notre territoire.

Cependant, il faut également s'assurer que les projets en lien avec les énergies renouvelables situés sur notre territoire ne présentent pas de danger pour l'environnement ou les populations.

La géothermie

La géothermie est une énergie locale renouvelable, non polluante, moins chère que le gaz naturel. La géothermie est une technique bien connue, dont il convient de distinguer plusieurs types :

- La géothermie de surface, que chaque particulier peut exploiter (profondeur 100 mètres maximum) sous réserve de respecter les zonages (présences de nappes d'eau) et les techniques permettant d'étanchéifier le forage.
- La géothermie hydrothermale, jusqu'à 2000-3000 mètres de profondeur : technique très utilisée depuis trente ans dans le bassin parisien (environ 80 sites en exploitation et des dizaines de milliers de loge-

ments raccordés au réseau de chaleur avec présence de nappes phréatiques).

- La géothermie de grande profondeur (jusqu'à 5 000 mètres) visant à rechercher de l'eau haute température (supérieure à 150 degrés) en vue de produire également de l'électricité par co-génération.

Le permis « Salève » déposé par la société Géoforon

La demande de permis de recherche qui a fait l'objet d'une enquête publique porte sur la recherche de gîte géothermique dont la température est inférieure à 150 degrés. L'enquête dépend du préfet.

Dans le même temps une demande de permis de recherche pour la haute température (supérieure à 150 degrés) a été déposée au ministère car la procédure du code minier prévoit une procédure distincte. Cette procédure a déjà fait l'objet de la publicité réglementaire sur le site de la DREAL en juillet dernier. Ce permis donne le droit à l'entreprise d'acquiescer des données géophysiques et de déterminer un lieu éventuel de forage exploratoire. Mais pour l'instant, cette demande est bloquée sur le bureau de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, qui attend le résultat de l'enquête publique concernant le permis « Salève » basse température pour prendre une décision définitive.

Les travaux de forage d'exploration devront faire l'objet d'un nouveau permis et d'une nouvelle procédure, tout comme ensuite le permis d'exploitation (concession) si le potentiel géothermique était confirmé après le forage d'exploration.

La technologie de géothermie grande profondeur (technique pétro-thermale) est connue en France par le site expérimental de recherche franco-allemand de Soultz sous forêt en Alsace en activité depuis 1987 et en exploitation depuis 2008 et en Allemagne (un site en exploitation depuis 2009 à Hunterhaching près de Munich). La société Géoforon a déposé huit permis de recherche et en a obtenu sept. Le permis du Salève est le 8ème permis. Un site est également en exploitation en Guadeloupe depuis 30 ans (Bouillante).

Résumé des craintes exprimées dans le secteur de Bonneville

Les forages qui ont posé problème à Stauffen, dont la commune de Bonneville s'est fait l'écho car elle est jumelée avec cette localité allemande, avaient provoqué la dilatation du gypse (en humidifiant l'anhydrite) sont en réalité des forages de surface (140 mètres) ; en plus d'avoir été mal réalisés (mauvaise étanchéité du puits), ils relevaient d'une technologie très différente des forages envisagés par Géoforon, adaptés aux profondeurs supérieures à 3500 mètres.

L'atteinte aux nappes phréatiques : peur de pollution des nappes en les traversant, Géoforon s'interdit la traversée de nappes phréatiques.

La motion prise par la commune de Bonneville est claire, les élus sont pour le développement de cette technologie mais considèrent que leur bassin de vie n'est pas approprié (nappes d'eau d'accompagnement de l'Arve). Ils ont par ailleurs d'autres projets liés aux énergies renouvelables, notamment dans le domaine de l'énergie hydroélectrique

Des potentialités à étudier sur notre territoire

Le secteur du Genevois est différent : les nappes d'eau sont proches de la frontière ou du Rhône (Vulbens, Valleiry, Viry et Crache-Saint-Julien). L'acceptabilité globale du projet est, a priori, plus favorable. Par ailleurs le Genevois n'a pas de potentiel hydroélectrique, mais possède néanmoins d'autres contraintes qu'il faudra préciser lors de l'enquête publique.

Le Conseil municipal de Vers est favorable à la géothermie, une énergie d'avenir qui a fait ses preuves tant en France que dans d'autres pays. Cependant, la méthode de consultation des élus et de la population n'est pas satisfaisante. Compte-tenu des enjeux, les élus n'ont pas été suffisamment associés et accompagnés par les services compétents de l'Etat (BRGM, DREAL, ministère). Les populations de notre territoire n'ont pas été suffisamment informées sur ce projet, ce manque de transparence a provoqué une certaine méfiance envers cette demande de permis.

Du coup, une confusion s'est faite avec des mauvaises expériences qui ne sont pas comparables ou qui, depuis, ont trouvé des solutions techniques validées scientifiquement (plate-forme test de Soultz-sous-Forêt depuis 25 ans).

L'étude d'impact est à ce stade insuffisante et si le dossier doit évoluer, il devra intégrer les contraintes propres à chaque territoire (eau, paysages, zones agricoles, espaces protégés, zones habitées, etc.)

En l'espèce pour le territoire du Genevois on peut noter deux territoires qui devront être exclus des recherches : le Salève et le Vuache.

Des précautions à prendre et des recherches à mener en collaboration avec les élus locaux

Les élus de Vers estiment qu'il sera nécessaire d'encadrer scientifiquement la démarche pour suivre la bonne évolution du dossier dans le cadre d'une collaboration très étroite avec les élus locaux. Mais également par la suite, s'il y a un forage exploratoire, un contrôle technique pour vérifier que les solutions techniques éprouvées sont mises en œuvre correctement.

Il conviendra également d'apporter des réponses aux questions que se posent les élus et la population sur les conséquences des forages (microséismes notamment). Géoforon et l'État doivent confirmer leur engagement à mettre en place un suivi et à arrêter les travaux en cas de séisme de M>2 (non perceptible par l'homme).

Au regard de la crainte exprimée par les élus et la population sur la réutilisation du forage au profit de la recherche/exploitation de gaz de schiste, il convient de confirmer la non possibilité de modifier le périmètre et la ressource minière visée par le titre initial lors d'une procédure de transfert de titre (Article L.143-1 et suivants du code minier). En cas de modification du code minier, il convient de spécialiser le permis.

Considérant que l'entreprise Géoforon aura besoin d'une étroite collaboration des collectivités locales pour déployer les éventuels

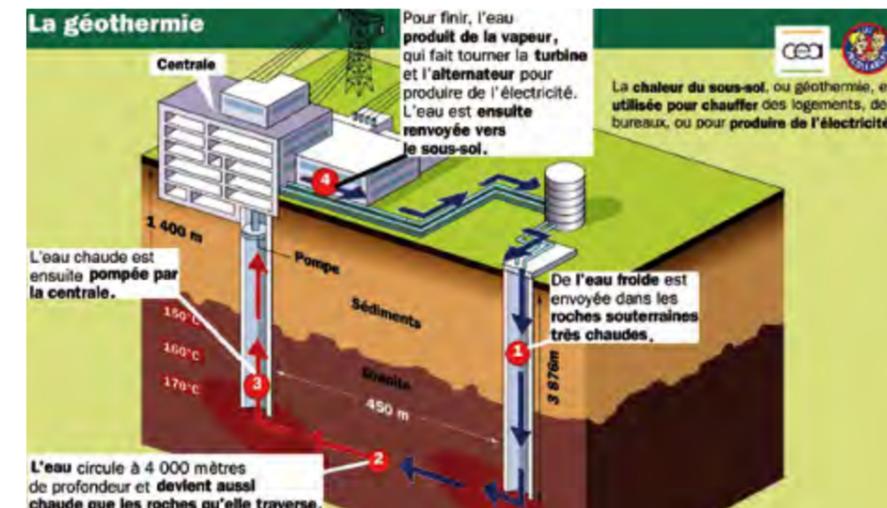
réseaux de chaleur mais également pour rechercher un terrain pour les forages, il est indispensable que le terrain soit maîtrisé par la collectivité avec un bail long terme à Géoforon pour la recherche exclusive de géothermie profonde.

En cas d'exploration non concluante, la collectivité restera propriétaire du terrain et par conséquent du forage.

Par ailleurs, il conviendra de confirmer l'engagement à boucler le forage en cas d'abandon du projet et de préciser la technique utilisée (Article L.163-1 et suivants du code minier, Article 43 et suivants du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et la police des mines et des stockages souterrains)

Il conviendra de confirmer que la technique de la fracturation hydraulique ne sera pas employée et que seule la stimulation sera, si nécessaire, utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Vers a émis le 16 octobre 2014 un avis favorable à l'attribution du permis de recherche dit « Salève » à l'entreprise Géoforon. Cet avis favorable est assorti des réserves et considérations développées ci-dessus.



Le Conseil municipal confirme par ailleurs son souhait de voir aboutir une réforme du code minier qui permettrait une meilleure consultation de la population à chaque étape de la procédure. Cela permettrait de donner aussi les outils nécessaires aux collectivités pour devenir propriétaire du foncier et pour bénéficier du versement de redevances sur le territoire d'implantation de géothermie profonde.

La communauté de communes du Genevois a conforté notre position par un avis favorable semblable assorti de réserves.

Après étude des nombreux avis déposés par les collectivités territoriales, les associations et les particuliers, les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable le 18 décembre 2014. Cet avis est assorti de réserves : réduction du périmètre de 497 km²

à 355 km², protection de la ressource en eaux souterraines, conditions d'assurance couvrant la société Géoforon.

Néanmoins, le préfet de Haute-Savoie n'a pas encore pris de décision définitive ; il attend l'avis du Conseil Scientifique du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, qui doit rendre un rapport pour la fin du mois de février 2015.

Etat civil 2014

Naissances 2014

DERUNGS Morgane	17 mars 2014	SAINT-JULIEN
RICHARD Alicia, Marie, Catherine	03 mai 2014	SAINT-JULIEN
DOUBLET-AUZET Raphaël, Michel	12 juin 2014	METZ-TESSY
EXCOFFIER Lucas	4 août 2014	SAINT-JULIEN
BIANCALANI Matéo	28 août 2014	METZ-TESSY
JACQUET Alexis, Antoine	27 septembre 2014	ANNEMASSE
LEPOLA Karin, Matilda, Clotilde	05 novembre 2014	SAINT-JULIEN
DOBEL Augustin, Gabriel	10 novembre 2014	SAINT-JULIEN
ROUQUET Laura, Inès	18 novembre 2014	SAINT-JULIEN
VAILLANT Soren, Liam	24 novembre 2014	SAINT-JULIEN
TODESCO JEANNETTE Liam, Gaspard	18 décembre 2014	SAINT-JULIEN

Décès 2014

BALLET-BAZ Martin	22 juin 2014	SAINT-JULIEN
-------------------	--------------	--------------

Mariages 2014

JOSSERAND Patrick - FLOREA Nadejda	10 mars 2014	VERS
EXCOFFIER Yann - GERNIGON Gwenaëlle	26 juillet 2014	VERS

Calendrier des manifestations

Vente de produits fermiers APE	mi-février 2015
Fête du Printemps	vendredi 20 mars 2015
Vente de lasagnes APE	mi-avril 2015
Repas des aînés	dimanche 3 mai 2015
Fun Fly (vols hélicos MRCV)	samedi 30 et dimanche 31 mai 2015
Fête villageoise	dimanche 28 juin 2015
Pèlerinage N-D. des Voyageurs	dimanche 2 août 2015
Courses mini-voitures MRCV	dimanche 6 septembre 2015

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Situation d'avancement :

Nous avons commencé la révision de notre Plan d'Occupation des Sols au cours de l'année 2011 et nous avons publié régulièrement des informations de suivi dans les différents bulletins déjà parus depuis cette date.

Vous pouvez également suivre cette évolution sur notre site internet :

www.vers74.fr

Nous rappelons que notre PLU est construit en compatibilité avec le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) que le conseil communautaire de notre Communauté de Communes (CCG) a approuvé fin 2013 et que l'État a validé au début de l'année 2014. Il suivra donc l'ensemble des prescriptions et s'inspirera des recommandations inscrites dans le document mis à la disposition des communes.

La ligne générale du nouveau PLU, dictée par l'État et le SCOT, a été basée sur les grands principes suivants :

- Mise en urbanisation modérée de nouvelles surfaces de terrains agricoles, 3 ha maximum pour les villages de la CCG comme le nôtre.
- Densification de l'existant.
- Développement sur seulement deux parties de la commune : Vers chef-lieu et Maison-Neuve.
- Suppression des surfaces minimum de terrain pour la construction au profit d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) maximum et des règles de construction des bâtiments.
- Développement des modes de liaison douces (pistes cyclables, chemins piétonniers).

Nous sommes maintenant entrés dans la dernière partie du travail de notre Plan Local d'Urbanisme.

Nous terminerons le plan de zonage et le règlement qui s'y rapporte lors de notre prochaine réunion.

L'étape suivante officielle sera l'arrêt du projet avec les personnes publiques associées.

Nous vous présenterons l'ensemble des documents produits lors d'une prochaine réunion publique prévue en mars 2015.

La fin du processus sera la suivante :

- Arrêt du projet par le conseil municipal
- Consultation des personnes publiques associées
- Publicité
- Enquête publique
- Modification du dossier
- Présentation au conseil municipal et approbation
- Envoi aux services de l'État pour validation

Lors de l'enquête publique, un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif de Grenoble, sera à la disposition de la population en mairie pour prendre en compte ses remarques et propositions. Le commissaire enquêteur est une personne spécialisée dans le domaine de l'urbanisme. A la fin de l'enquête publique, il transmettra au conseil municipal son rapport de travail comprenant ses propres propositions.

Le conseil municipal délibérera sur les suites à donner à ces propositions.

Le nouveau PLU sera applicable après la signature du représentant de l'État c'est-à-dire le préfet. Ce devrait être dans le courant de l'année 2015.



Une ligne de bus à Vers

Le Conseil Général de Haute-Savoie a ouvert la ligne 13 LIHSA (Lignes Interurbaines de Haute-Savoie) entre Frangy et St-Julien.

Elle dessert 3 fois par jour (sauf samedi, dimanche et jours fériés) la commune de Vers (Maison-Neuve) en direction

- de St-Julien :
 - lycée Mme de Staël
 - sous-préfecture : correspondance vers Genève Bel Air ligne D
 - gare : correspondance vers Archamps, Collonges, Croix de Rozon, Le Chable ligne M,
- de Frangy

JOURS DE FONCTIONNEMENT	du Lundi au Vendredi sauf jours fériés		
FRANGY Esplanade	06:40	07:05	13:40
VERS Maison-Neuve	07:05	07:28	14:05
SAINT-JULIEN Lycée de Staël	07:19	07:45	14:19
SAINT-JULIEN Sous Préfecture	07:22	07:50	14:22
SAINT-JULIEN Gare		07:55	
SAINT-JULIEN Gare	12:50	17:20	17:50
SAINT-JULIEN Sous Préfecture	12:53	17:23	17:53
SAINT-JULIEN Lycée de Staël	12:56	17:26	17:56
VERS Maison-Neuve	13:10	17:40	18:20
FRANGY Esplanade	13:35	18:05	18:45



TARIFS

Billet unité	1.50 €
Billet aller-retour	3.00 €
Abo ⁿ ement mensuel	30.00 €

Plus d'informations :

www.cg74.fr - www.tpg.ch - www.ter.sncf.com/rhone-alpes/

Projet de jardin communal

Envie de jardiner ?

Vous habitez la commune de Vers, vous auriez envie de faire un jardin potager mais vous n'avez pas de terrain ?

Le Centre communal d'action sociale et la municipalité travaillent actuellement à un projet de jardins familiaux (ou communaux).

L'idée serait de louer pour un prix modique des parcelles équipées d'un point d'eau aux amateurs de jardinage. Rien de tel que de bons légumes bios pour manger sainement et retrouver le goût des saveurs d'autrefois !

Si vous êtes intéressé par ce projet, faites acte de candidature auprès du secrétariat de mairie !



La Vie à Vers

Travail estival pour deux jeunes de la commune

Comme c'est le cas chaque année depuis 2008, la municipalité de Vers a embauché deux jeunes de la commune durant le mois d'août 2014.

Nettoyage des massifs floraux, arrosage, travaux de peinture, rangements et nettoyages divers et variés, préparation des locaux scolaires, voyages à la déchetterie et chez les fournisseurs, tels ont été les travaux effectués par Laurent Mallet et Thomas Michel.

Motivés et sérieux, ces deux auxiliaires ont donné satisfaction à Robert Jacquet, notre agent technique communal.



Cette offre d'emploi devrait être reconduite durant le mois d'août 2015.

L'annonce sera affichée en mairie et sur le site internet de la commune dans quelques semaines.

Cérémonie du 11 novembre 2014

Cette cérémonie du 11 novembre 2014 était particulière, car elle marquait l'ouverture du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale. C'est sous un ciel bas et humide que s'est déroulée cette commémoration de l'armistice de 1918 devant le monument aux morts de Vers.

En présence des porte-drapeaux des Anciens Combattants et du Souvenir Français, deux enfants ont déposé une gerbe devant le monument.

Le maire de la commune, Raymond Villet, a ensuite lu le message du secrétaire d'État aux anciens combattants, Kader Arif.

Des enfants de l'école élémentaire et des membres de la bibliothèque ont lu des lettres de « Poilus », envoyées depuis les tranchées à leurs familles. Cette cérémonie qui a rassemblé une cinquantaine de personnes s'est conclue par une « Marseillaise » interprétée par les enfants de l'école de Vers.



Jean Antoine, l'homme qui fait pousser des bananes à Bellossy



La chose peut paraître étonnante, mais ce sont bel et bien des bananes - certes de petite taille -, que l'on pouvait voir au début du mois de novembre 2014 sur l'un des bananiers que Jean Antoine fait pousser à quelques mètres de sa maison de Bellossy. Un nouveau signe du réchauffement climatique ? Sans doute, mais aussi et surtout le talent de Jean Antoine pour cultiver ses bananiers. Car cet homme qui aime les choses bien faites réalise chaque année un potager qui fait l'admiration de ses voisins.

Quant au fameux bananier de Bellossy, le plant lui a été donné il y a cinq ans en Haute-Saône par le propriétaire d'un gîte rural où il séjournait avec sa femme. Là-bas, les bananiers poussaient bien, mais sans jamais donner de bananes. Chez lui, il a installé cette plante non loin de la façade sud-est de sa maison, dans un endroit plutôt venteux et pas spécialement abrité. En cinq ans, les pieds ont bien grandi, ils atteignent une hauteur de quatre mètres avec de belles et grandes feuilles d'un vert tendre.

Cette culture demande un certain savoir-faire, comme par exemple le fait de laisser des arrosoirs au soleil, pour arroser les bananiers avec de l'eau tiède en fin de journée. « La plupart des gens qui font pousser des bananiers dans la région n'auront jamais de bananes, car ils coupent le plant au début de l'hiver, pour le voir repousser au printemps, explique Jean Antoine. Moi je laisse les plants entiers et je les calfeutre avec de la paille et des feuilles durant l'hiver. Cette façon de faire leur permet de ne pas repartir à zéro au printemps, mais de poursuivre leur croissance d'année en année ».

« Au bout de cinq ans, je savais que l'un des pieds donnerait peut-être un régime de bananes, détaille Jean Antoine, mais avec l'été pourri que l'on a eu, je n'y croyais plus. Finalement, les températures très douces de cet automne ont permis à la plante de continuer à pousser, avec à la clé l'apparition de ces petites bananes bien formées au début du mois de novembre. »



Toujours observateur des choses de la nature, ce retraité a ainsi remarqué que les abeilles étaient friandes des fleurs blanches de la plante tandis que les vaches de son voisin se régalaient avec les larges feuilles de bananier !

Dernièrement, Jean Antoine s'est même rendu à l'école de la commune pour montrer aux enfants à quoi ressemblait un régime de bananes. Cette leçon de choses « made in Vers » a beaucoup été appréciée des écoliers et de leurs institutrices.

Et qui sait, si l'année 2015 était douce et chaude, il n'est peut-être pas impossible que l'on puisse déguster des bananes bellossiennes...

Le bon pain du Fournil sucré salé

C'est une première dans l'histoire de la commune, une boulangerie-pâtisserie s'est installée à Maison Neuve, dans le nouveau bâtiment situé face à la mairie.

Depuis le lundi 1er septembre 2014, les habitants de Vers, mais aussi ceux de la région et les nombreux usagers des deux routes très fréquentées qui se croisent à Maison Neuve, pourront acheter pains, viennoiseries et pâtisseries au « Fournil sucré, salé », nouveau commerce tenu par Stéphane et Nathalie Riso.

S'il ne peut afficher l'enseigne « boulangerie », car il n'est pas titulaire du CAP de boulanger, Stéphane Riso est au bénéfice d'une longue expérience dans le domaine des métiers de bouche : boulangerie, pâtisserie, traiteur, restauration.

En bon artisan conscient que c'est la qualité de ses produits qui fera le succès de son commerce, lui et son équipe préparent et cuisent entièrement sur place les pains, viennoiseries et pâtisseries, à partir de matières premières de qualité.

« Quand nous avons découvert cette arcade, nous nous sommes dits que c'était l'endroit parfait pour installer une boulangerie-pâtisserie, explique Stéphane Riso. Nous sommes à l'intersection de deux routes très fréquentées, avec des parkings et des arrêts minute pour les nombreux pendulaires qui uti-



L'équipe du Fournil sucré salé : Lydia, Stéphane et Nathalie Riso, Nicolas (boulangier), Quentin (pâtissier) et Marine.

lisent ces axes matin et soir. Nous bénéficions aussi du soutien de la mairie, qui apprécie de voir un nouveau commerce s'installer dans la commune ».

Le Fournil sucré, salé dispose aussi d'une terrasse qui connaît déjà un joli succès et qui sera sans doute agrandie au printemps prochain.

Stéphane Riso propose également un service traiteur pour les particuliers, les associations et les entreprises. A ce titre, il prépare des plats cuisinés à emporter tous les vendredis.



Écoles : le mot du directeur

Cette rentrée 2014 a été marquée par un renouvellement important de l'équipe enseignante et la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Côté enseignants : je souhaite la bienvenue à Mmes Geslin Elodie et Villemot Anne-Laure, toutes deux titulaires de leur poste à Vers et à Mmes Julien Audrey et Tollard Laure nommées à titre provisoire pour cette année scolaire. L'équipe est complétée par Mme Coulon Virginie et moi-même ! Je leur souhaite à toutes de s'épanouir à l'école de Vers ! Cette dynamique équipe s'est rapidement mise au travail et a engagé les classes dans de nombreux projets au service, entre autre, du parcours culturel des élèves. Je les remercie vivement de leur investissement.

Au niveau des ATSEM, il y a eu également du changement : deux personnes travaillent à mi-temps à la maternelle : Mme Pommier Élisabeth le matin, et Mme Ducellier Sara l'après-midi. Là aussi, après un petit temps d'acclimatation, tout le monde a trouvé sa place et travaille maintenant efficacement à l'accueil et au bien être des élèves.

Les classes chargées en élémentaire nous ont contraints à mettre en place un dispositif exceptionnel : chaque matin, Pascale Gaillard, est présente dans la classe de CP-CE1 (29 élèves) afin d'apporter une aide organisationnelle à l'enseignante. Cette organisation a mis quelque temps à trouver son rythme et je remercie sincèrement Pascale pour son investissement dans cette nouvelle mission, totalement différente de son travail en maternelle ! Cette organisation n'est effective que pour cette année scolaire : on verra ce que nous réserve la prochaine rentrée en termes d'effectifs et de répartition de classes...

L'école primaire compte actuellement 107 élèves répartis dans 4 classes, 6 enseignants et 3 ATSEM... la petite école rurale d'il y quelques années a bien évolué et ce n'est certainement pas terminé !

Divers projets vont jaloner l'année : le traditionnel cycle « activités aquatiques » pour les élèves de GS-CP et CE1, des sorties au musée, au cinéma, des représentations théâtrales, des contes, des séances de bibliothèque grâce à la dynamique et compétente équipe de la bibliothèque municipale, du « cinéma d'animation » et une classe découverte à Lyon, en juin 2015, pour les élèves de CE2-CM1-CM2.

Les activités d'ouverture sur le monde et d'accès à la culture ne manquent donc pas et je remercie les collègues pour leur investissement et leur travail d'organisation pour toutes ces sorties, les partenaires (APE, municipalité, parents et Conseil Général) pour leur soutien et leur aide financière, et les parents « accompagnateurs » sans qui ces sorties ne pourraient avoir lieu !

A la rentrée de janvier le nouveau bâtiment périscolaire a ouvert ses portes : c'est un soulagement pour tout le monde ! L'organisation de la cantine, de la garderie et des TAP (Temps d'Activités Pédagogiques) devrait sans aucun doute s'améliorer de manière très significative ! Les élèves d'élémentaire pourront également bénéficier de la salle « d'activités » et ainsi augmenter les possibilités d'organisation de l'EPS et autres activités artistiques ou culturelles...

Un grand merci à toutes celles et ceux qui travaillent à la bonne marche de l'école et sont attentifs au bien être des élèves et... de leurs enseignants.

Eric Dubarry



Écoles : l'équipe enseignante



L'équipe enseignante de l'année scolaire 2014-2015

Anne-Laure VILLEMOT, Laure TOLLARD, Virginie COULON, Elodie GESLIN, Eric DUBARRY, Audrey JULIEN.

Écoles : Maternelle

Il était une fois dans la classe des Petits/Moyens...

Il était une fois dans le village des animaux un vieux loup qui, un sac sur l'épaule entre chez la poule pour faire une soupe au caillou avec de l'eau chaude et un gros caillou. Tous les animaux sont curieux de savoir ce que veut ce loup et ils apportent chacun un légume pour agrémenter la soupe...

La magie de ce conte populaire adapté par Anaïs Vaugelas a guidé ainsi durant plusieurs semaines les élèves de petite et moyenne section pour apprendre à parler, peindre, écrire, dessiner, compter, et découvrir les légumes.

Les moyens ont aussi fabriqué un jeu de société à partir des légumes de l'histoire et les petits un joli mobile.

Et bien évidemment comme les animaux de l'histoire nous avons réalisé une très bonne soupe au caillou.

Ce fut un moment de partage très apprécié des enfants. Certains peu enthousiastes à l'idée de manger des légumes en ont repris trois fois!

Et si à notre tour dans un petit jardin, tout près de l'école on plantait des légumes pour pouvoir en refaire une... Mais ça c'est une autre histoire... Rendez-vous aux beaux jours...

Anne-Laure Villemot





Cette année, nous sommes chez les moyens-grands et nos journées sont bien remplies :

À 8h30, on joue aux légos, aux kaplas, on fait des puzzles ou du graphisme librement avant d'entrer dans le travail.

À 8h45, on se regroupe sur les bancs. On dit la date, on parle de la météo, on compte les présents, on chante des comptines et on peut présenter des objets de la maison.

À 9h15, on travaille en ateliers : découpage, écriture, pâte à modeler, arts visuels...

À 9h45, on range, on lit des livres et on boit un verre d'eau.

À 10h00 : c'est la récréation.

À 10h30, on va dans la salle de motricité s'échauffer et jouer à des jeux de ballons.

À 11h00, la maîtresse nous lit un album, un conte ou un documentaire.

À 11h30, il est l'heure d'aller déjeuner.

L'après-midi, à 14h15, on fait de la phonologie : on joue avec les syllabes.

À 14h45, on travaille en ateliers : puzzles, lecture, mathématiques...

À 15h15, c'est l'heure de la découverte du monde.

À 16h00, musique.

À 16h30, la journée d'école est terminée, on a bien travaillé !

Au début de l'année scolaire, on a appris à se connaître, on a établi les règles de vie de la classe et on a mis en place les « métiers de la classe ». Toutes les semaines, un nouvel élève est en charge d'une responsabilité (distributeur, chef de rang ou Mister cartable, etc).

Tous les matins, nous faisons la phrase du jour et ensuite on travaille et on fait plein d'exercices.

On a étudié de nombreux peintres : Van Gogh avec son tableau de la chambre bleue, le cri de Munch et Chagall.

Nous sommes allés au musée à Evian où nous avons vu des tableaux « sans dessus dessous » de Chagall. Nous avons pique-niqué au bord du lac Léman et avons fait un dessin comme Marc Chagall.

Nous avons aussi travaillé sur le Land Art. On a fait des spirales et des bonhommes avec plein de feuilles d'automne de toutes les couleurs.

En ce moment, c'est bientôt Noël alors on prépare le marché de Noël de l'école. Nous avons déjà fait notre sapin et le calendrier de l'aveugle.

Les CE1 ont fait de la couture pour vendre au marché. Ils ont fabriqué des protège-cahiers. A bientôt

Les CP/CE1 de Vers



Photo souvenir au bord du Léman pour les CP-CE1

Le sport

Nous sommes allés s'entraîner à l'agorospace pour le cross. Puis, le lundi 10 novembre, nous avons rejoint l'école de Chevrier où Basile a fini premier des CM2, Orlan premier des CM1 et Samuel premier des CE2. Pour nous motiver, nous avons chanté pour Alessio car il est blessé, alors, il ne peut pas courir (or on sait tous qu'il adore la course!). Nous sommes rentrés à l'école heureux d'avoir participé à cette rencontre sportive et d'avoir gagné...

Maintenant, après l'endurance, on démarre le basket !

Elsa, Basile, Amandine

Un voyage à Lyon

La classe de cycle 3 partira trois jours à Lyon, en car, au mois de juin. Nous visiterons des musées d'Histoire et d'Art qui nous apprendront plein de choses, puis, nous dormirons tous ensemble.

Nous sommes impatients d'y aller. C'est la première fois que nous irons hors de l'école pour faire classe.

Avec les autres, nous nous attendons à vivre des moments inoubliables : rigoler, s'amuser et peut-être découvrir un planétarium.

Nous remercions déjà l'APE, les maîtresses, nos parents ainsi que le maire pour cette sortie à Lyon.

Ethan, Alessio, Anaïs, Julie

Première Guerre mondiale et commémoration du 11 novembre

En classe, la maîtresse nous a parlé de la Première Guerre mondiale. Elle nous a diffusé un film de « c'est pas sorcier » sur la « Grande Guerre », ça nous a appris plein de choses très intéressantes : la vie dans les tranchées qui était dure, les armes qui ont évolué au cours du conflit, les territoires qui existaient auparavant et qui n'existent plus aujourd'hui...

Pour la cérémonie, elle nous a donné des extraits de lettres des Poilus à lire devant tous les parents. Le maire a lu un texte puis Louise et Sidonie ont apporté la gerbe de fleurs devant le monument aux morts. Nous avons fait une minute de silence, lu nos lettres. Enfin, nous avons chanté « la Marseillaise ».

Nous sommes allés à cette célébration pour se rappeler de tous ces hommes qui sont morts pour leur patrie.

Sidonie, Alexi, Noémie

Ateliers de cuisine

Pendant l'atelier cuisine, nous avons fait des cookies et des gâteaux. Nous devions aider les petits à réaliser des gâteaux de toutes les couleurs : vert, orange, bleu, marron, jaune, rose, rouge et des gâteaux Halloween

On s'est bien amusés, même beaucoup. En plus, les gâteaux étaient délicieux et certains même spéciaux, comme le gâteau à la fraise tagada !

Mais, au final, le but était de rencontrer et de mieux connaître les petits pour ne pas qu'ils aient peur de nous !

Louise, Orlan, Mélinda



Association des Parents d'Élèves

Ce début d'année scolaire aura été encore riche en événements pour l'APE : Association des Parents d'Élèves de Vers.

Outre son incontournable **soirée choucroute** (qui a rapporté presque 3'000 €), les enseignants et l'APE, avec le soutien et l'aide de la commune, ont mis sur pied une **fête de Noël** innovante et ouverte à tous.



En effet, c'est au sein même de la cour de l'école maternelle que des stands ont été installés afin d'accueillir un « marché de Noël » constitué d'objets fabriqués par les élèves ainsi que des créations/articles proposés par quelques habitants/commerçants de notre village.

Un vin chaud pour se réchauffer, une soupe maison proposée par le Fournil Salé Sucré, une coupe de champagne accompagnée d'huîtres et hop c'est une soirée qui s'anime et des cœurs qui se réchauffent. C'était bien évidemment la fête des enfants qui, après nous avoir interprété de magnifiques chants de Noël, ont été gâtés par un Père Noël en pleine forme...

Un immense **MERCI** à tous ceux qui ont fait que cette fête a été possible (et ce n'était pas simple), et bien entendu à vous qui êtes venus et qui avez fait de cette fête de village un succès !

Prochaine étape festive : **La fête du Printemps** au mois de Mars ; nous vous y attendons...

Les bénéfices réalisés grâce à ces animations, ont permis depuis la rentrée de financer :

- ❖ une visite de l'exposition sur « **Marc Chagall** » à Evian pour les enfants de la moyenne section au CE1 ;
- ❖ financer **une sortie cinéma** à Noël pour les classes de maternelles ;
- ❖ **une journée « Cinéma d'animation »** pour les CE2/CM1/CM2 en janvier ;
- ❖ une partie du **cycle piscine** pour les élèves de la grande section au CE1 ;
- ❖ une partie d'une **classe découverte** qui aura lieu en juin « **Lyon, entre art et histoire** », proposée et organisée pour les CE2/CM1/CM2 par leur enseignante Mme Elodie Geslin.

N'oubliez pas d'aller visiter notre site internet, mis à jour très régulièrement :

www.apedevers.fr.

Vous y trouverez plein d'infos ainsi qu'un « coin des échanges » à utiliser sans modération.

2014 s'en est allé, place à 2015 !

Isabelle Brizon, Présidente APE de Vers



NOUVEAU BUREAU 2015 DE L'APE

GROS Estelle, présidente

DUPRAZ Laetitia,
vice-présidente

ARTIGALA Nathalie, secrétaire

EL-BOTOUT Séverine
secrétaire adjointe

BAUDAT Séverine
trésorière

NOVO-PEREZ Laurence
trésorière adjointe

Favorisez nos annonceurs

SCP DUPONT Bernard
Géomètre Expert

Bornages - Topographie - Urbanisme - Implantation
Etudes de lotissement - Nivellement - Copropriété
Expertises - Division en volumes - Cartographie couleur
SIG - Etudes voirie réseaux - Diagnostics immobiliers

Espace Saint Julien
16, rue des vieux moulins - 74160 Saint Julien en Genevois
Tél. 04 50 49 02 04 / Fax : 04 50 35 06 61 - Email : scp@scpdupont.com

TREMBLET PAYSAGE
PAYSAGISTE
Création et entretien d'espaces verts
Déneigement

TREMBLET Sébastien
74160 VERS
09.53.99.39.60
ou 06.23.17.27.30

NASS'COIFFURE
Salon de coiffure Mixte
AVEC & SANS RENDEZ-VOUS

Tél. 04 50 94 37 05
9, route de la fruitière - 74160 VERS

Auberge de la Fruitière
04 50 35 29 85
270 route de la Fruitière 74160 Vers

Garage RICHARDET
Agent Citroën

7 bis ancienne Route d'Anney
74160 ST-JULIEN EN GENEVOIS
Tél. 04 50 49 28 31
Fax 04 50 49 36 56
gge.richardet@orange.fr

ELECTRICITE GENERALE
Chauffage - Climatisation - Ventilation
Antenne T.V. - Eclairage public
Alarmes - Motorisation portes et portails

Zone Artisanale - 74520 VULBENS
Tél. 04 50 04 36 07 - Fax 04 50 04 24 33
grandchamp.elec@wanadoo.fr

CHENEX MOTOCULTURE
Frédéric Deffayet

VENTE • RÉPARATION
MATÉRIEL ESPACES VERTS
SAV DÉPANNAGE GARANTI

Route de Valleiry - 74520 CHENEX
Tél. 04 50 04 30 14 - Fax 04 50 04 32 56
chenexmotoculture@gmail.com

ESPACE CYCLES 04.50.49.26.07
www.espace-cycles.fr

Le spécialiste du vélo
à assistance électrique
à St Julien

- Conseil
- Vente
- Location
- Réparation

7 bis ancienne route Anney
74160 St-Julien-en-Genevois

Donneurs de sang

L'année 2014 a encore été riche en moments de partage et de joie. Nous avons organisé une sortie « montagne » le week-end du 20-21 septembre 2014. Nous sommes allés dormir dans un gîte au plateau des Glières. Cette sortie a rassemblé une quarantaine de personnes.

Nous avons été très heureux d'accueillir plusieurs familles de Vers, non amicalistes, mais fidèles donateurs de sang. Merci à tous de vous être joints à notre équipe pour ces deux jours passés ensemble dans la bonne humeur.

Quelques infos sur le don du sang

Il n'existe pas aujourd'hui de produits capables de se substituer au sang humain, c'est donc un acte de solidarité indispensable pour sauver des vies.

Si la moitié des Français a déjà donné son sang, 4% effectuent chaque année cette démarche de santé publique. Or, pour répondre à l'augmentation des besoins de produits sanguins, il faudrait recueillir plus de 130.000 dons supplémentaires par an, estime l'Établissement Français du Sang. Car les globules rouges ne se conservent que 42 jours, d'où l'importance de donner régulièrement pour renouveler le stock disponible.

La transfusion sanguine est vitale dans le traitement de nombreuses pathologies. Elle peut par exemple aider une femme qui a perdu beaucoup de sang lors de

son accouchement à reprendre des forces ou encore participer au rétablissement d'une personne atteinte d'un cancer que la chimiothérapie a affaibli. Ce geste simple et rapide permettrait de soigner jusqu'à un million de malades chaque année.

Le don se déroule en quatre étapes : l'inscription avec l'ouverture de votre dossier et un questionnaire à remplir (penser à vous munir d'une pièce d'identité) ; l'entretien avec un médecin afin d'écartier tous les risques pour le donneur et pour le receveur ; le prélèvement en lui-même, effectué par un(e) infirmier(e), qui ne prend pas plus de dix minutes, et enfin le temps de repos et de collation. Au total, de votre arrivée à votre départ, cela ne vous prendra que 45 minutes environ. Trois quarts d'heure qui peuvent sauver des vies !

Pour donner son sang, les conditions sont simples : il faut être âgé de 18 à 70 ans, peser au moins 50 kilos, être reconnu apte par le médecin lors de l'entretien préalable et avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur, un dosage sera effectué). Par ailleurs il est nécessaire de respecter un délai de huit semaines entre deux dons.

Notre assemblée générale se tiendra le 13 mars 2015 à 20h30 à la petite salle des fêtes.

En 2015, les dons du sang auront lieu les vendredi 17 avril et 9 octobre.

MRCV

Une bonne saison de passée.

Très bonne année pour le club avec un nombre record d'inscrits et une ambiance toujours aussi sympathique. Les courses voitures se sont très bien déroulées. Le club a changé son système de comptage car nous rencontrons des problèmes avec l'ancien. Celui-ci est spécialement fait pour la voiture RC.



La rencontre « hélico » (l'hélicoptère téléguidé, ça décoiffe ! voir photo ci-contre) qui a eu lieu le WE du 25 Aout, s'est très bien déroulée également. Les pilotes sont venus assez nombreux pour cette 1ère édition. Le soleil s'est invité aussi. Parfait !

Quelques courses voitures et meeting sont prévus pour cette saison dans divers club de France. Les dates pour le meeting du côté d'Auxerre sont déjà retenues pour ce mois de mai 2015.

Le site internet du club a fait peau neuve. Merci David !

Quelques dates à retenir pour cette saison 2015 : courses de voitures le 3 mai, Fun Fly le 30 et 31 mai, courses de voitures le 6 septembre.

En attendant de vous retrouver toujours nombreux sur notre terrain tout au long de l'année, le Mini Racing Club vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.

<http://modelisme-74.fr>

Shotokan Karaté de Vers

Comme à l'habitude, la saison 2014/2015 a commencé dans d'excellentes conditions et les licenciés ont trouvé dans cet art martial très complet ce qu'ils étaient venus chercher : bien être, remise en forme, self défense, camaraderie, philosophie. En novembre, le SKV organisait une nuit des arts martiaux à l'espace Albert Fol (Valleiry), qui a rencontré un joli succès. En quinze ans d'existence, le club s'est enrichi de plusieurs nouvelles ceintures noires, ce qui permet d'apporter un encadrement technique plus étoffé aux jeunes karatékas. Pour l'année 2015, nous travaillons sur un projet d'école des arts martiaux qui pourrait voir le jour à Vers. Et nous offrons toujours deux cours gratuits à toutes les personnes souhaitant découvrir les bienfaits de cet art martial. très bénéfique pour le corps et l'esprit

www.shotokan-karatedo.fr



Comité des Fêtes

Comme chaque année la fête villageoise a eu lieu fin juin, et le miracle de Vers a encore eu lieu. La journée a commencé sous des hospices peu cléments. Un fort coup de vent la nuit qui a fait plier les chapiteaux, mais ils ont tenu. Pluies battantes toute la matinée au point que les ruisseaux sous le grand chapiteau nous ont obligé à travailler bottes aux pieds ('bonjour les odeurs'). Nous étions tristes pour Eddy qui se désespérait pour son concours de pétanque

Et, à 12h30, le soleil est apparu pour nous accompagner presque toute l'après-midi. N'en déplaise aux non croyants, quelqu'un était à Vers ce jour-là plutôt qu'ailleurs. Toutes les autres fêtes aux alentours n'ont pas eu cette chance.

Le grand chapiteau a été monté, non pas comme d'habitude le long des terrains de pétanque, mais sur le parking de l'école. Cela a permis de limiter les pas des serveuses et serveurs, tout en agrandissant la place disponible devant la buvette. Comme chaque année de nombreuses activités ont été proposées tout l'après-midi : des commerçants avec leurs produits, du pain de campagne de la Michaille (merci Bernard), de la barbe à papa pour les enfants, la fanfare des Baracoins, le concours de pétanque, le barbecue frites-saucisses pour finir en beauté le soir, sans oublier la buvette.

Nous tenons à dire merci aux habitants, amis de Vers et visiteurs qui sont venus très nombreux ce jour-là malgré le temps très incertain. C'est grâce à vous que cette fête a été, comme d'habitude, un grand succès. Nous allons donc continuer ainsi.

Un très très grand merci aux membres du comité des Fêtes, aux Baracoins, aux bénévoles, aux membres de l'APE, aux membres du MRCV, aux

membres de l'association du don du sang et aux membres de la bibliothèque, qui se sont fortement investis dans la préparation et le fonctionnement de cette journée. Sans tous, nous n'y serions pas arrivés, et sans votre bonne humeur l'ambiance n'aurait pas été au rendez-vous.

Si vous avez l'âme à rendre notre village encore plus vivant, si vous avez des envies d'autres activités, si vous avez des idées, si vous avez un peu de temps (même quelques heures), si vous voulez nous donner un coup de main ou simplement si vous voulez fondre votre bonne humeur dans la bonne ambiance du comité des fêtes, alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre, il y a encore quelques bouteilles sauvées in extremis de la fête.

L'assemblée générale aura lieu le 20 février 2015.

A bientôt, avec les salutations du comité de fêtes de Vers.



« La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information.

La bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

Ce Manifeste proclame la confiance que place l'UNESCO dans la bibliothèque publique en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information, et en tant qu'instrument essentiel du développement de la paix et du progrès spirituel par son action sur l'esprit des hommes et des femmes ».
(Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique-1994)

Je remercie Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal d'avoir créé ce lieu de lecture publique et d'en assumer la pérennité.

Je remercie mes collègues bénévoles de leur implication et de leur efficacité pour le rendre animé et accueillant.



Accueil de classes, 22 janvier 2015

Lecture sur place, emprunt de livres, revues, CD audio, accueil des scolaires, après-midi conte, expositions : **la bibliothèque de Vers, un lieu à fréquenter sans modération.**



Après-midi conte, 14 décembre 2014

Depuis le 24 janvier nouvelle sélection

« A vos livres ! 2015 »

choisie par les lecteurs et bibliothécaires de St Julien, Viry, Valleiry, Feigères, Le Châble-Beaumont, Vers, Collonges-ss-Salève

- « Merci » de Zidrou et Arno Monin
- « le viking qui voulait épouser la fille de soie » de Katarina Mazetti
- « Joseph » de Marie-Hélène Lafon
- « Exil à Spanish Harlem » de Raphaële Eschenbrenner
- « Les brumes de l'apparence » de Frédérique Deghelt

Nos horaires :

- lundi et mercredi de 16h30 à 19h00
- samedi de 10h à 12h

Actualités : site internet

www.vers74.fr
onglet " la vie de la commune "

La présidente de l'association « bibliothèque de Vers », Catherine Ernst

Manifestations de l'Automne

La Soirée Choucroute le 7 novembre à Savigny : c'est la grande soirée du club, 250 choucroutes ont été servies, bière alsacienne, espace enfants, tombola, dj, tout pour le succès de la fête ! Merci à tous de votre soutien !

Une Soirée Couscous a été organisée le 6 décembre à Jonzier par les U17 pour financer un tournoi à Paris au printemps : les repas entièrement préparés par les joueurs ont fait l'unanimité et ont régalié une centaine de convives. DJ Manu (entraîneur à Viry) a fait le reste.

Une première au FCV : organisation d'un tournoi de Futsal les 20 et 21 décembre au gymnase de l'Espace Albert Fol. Au total 16 équipes se sont affrontées durant les deux journées, au cours de matches de 13 minutes. Intense, et nouveau pour nos footballeurs !
Vainqueurs : US Semnoz Vieugy pour la catégorie U17 et FC Semine pour la catégorie U13.
Meilleur buteur : Loan (FC Vuache)
Un grand merci au Fournil Jonziérois ainsi qu'à l'Auberge du Pralet et à la Bodega de Chaumont.

**Tournoi de Pentecôte
23 et 24 mai 2015**

23 mai : tournoi U7, U9, U11, U13
24 mai : tournoi jeunes et adultes, équipes libres
Repas assurés par le club pour les joueurs et les spectateurs le samedi midi et dimanche midi.
Venez nous encourager

21 mars 17h00 : Sortie du Club pour le match
ETG - FC MONTPELLIER

Week end du 10 avril : tournoi à Barcelone
pour les U11-U13

**RENDEZ-VOUS 2015
NOUVEAUX VESTIAIRES**

C'est le projet de l'année du FC Vuache, porté et financé par les 6 communes du SIVU du Complexe Sportif du Vuache. Il reste à la charge du club l'aménagement intérieur de la salle du rez de chaussée (buvette) ainsi que la réfection / transformation de l'ancien bâtiment. Nous cherchons des bénévoles bricoleurs pour nous aider durant les travaux, sur le 1^{er} trimestre 2015. Pour limiter l'incidence financière sur le club, nous effectuerons la majeure partie des travaux nous-mêmes. Merci de votre aide !

Bonjour à tous les amis du foot,

Notre club profite de la (courte) trêve hivernale et dresse le bilan de la première saison :

Ecole de foot :

u7 u9 u11 u13 : une centaine d'enfants a foulé le terrain du stade du Vuache lors des entraînements 1 à 2 fois par semaine, et a participé chaque week-end à un match, à domicile ou à l'extérieur. Merci aux entraîneurs, tous bénévoles, qui les encadrent et aux parents qui suivent les équipes. L'ambiance est conviviale, la passion du sport et le respect du jeu et des joueurs font de notre club un exemple.

Le club est en démarche pour l'obtention du Label FFF, afin de faire reconnaître son école de foot auprès de la fédération française de foot, pour offrir une qualité d'enseignement aux enfants, et une bonne structure interne. L'école de foot continue les entraînements pendant l'hiver avec des séances en salle.

On recherche toujours des parents - éducateurs (pour la saison prochaine, 2015/2016) prêts à s'investir pour encadrer les équipes. La formation est prise en charge par le club.

Entente Viry Vuache :

nos trois équipes U15, U17, U19 restent motivées... première partie de saison difficile pour les U19 suite à un effectif restreint et le manque d'enjeu (descente de catégorie obligatoire suite à la constitution de la nouvelle entente). Les U17 au mieux de leur forme assurent la montée. Pour les U15, belle performance que leur maintien en 1^{ère} série (mi saison automne), avec pratiquement que des 1^{ère} année, et finissent 5^{ème}... de bonne augure pour la suite

Seniors : Le groupe est soudé et les joueurs ont trouvé leurs marques. Cependant les résultats des deux équipes, corrects au demeurant, nous laissent sur notre faim !!! On attend avec impatience la deuxième saison.



HUMUS, TERREAU ET COMPOST

Alors que l'hiver est enfin arrivé et que je suis chaudement installée dans mon petit monde douillet, Dame Nature, apparemment endormie, prépare déjà son réveil et œuvre pour moi.

Dans un coin du jardin, à l'abri des regards, sommeille mon Compost que je confectionne tous les ans, entouré d'un grillage, sous un arbre, à la pluie, sous la neige et aux quatre vents. Vous savez, c'est celui dont on a déjà parlé, dans un précédent numéro. Il semble dormir paisiblement, rien ne bouge en lui, on dit : « qui dort, dîne ! », c'est bien son cas.

Il digère, en son cœur, là, où il fait chaud et sombre, toutes les bonnes choses que je lui ai offert : des présents, tout en couleur, faits d'épluchures de légumes, de fruits, de feuilles mortes, de tontes de gazon, de fleurs séchées, de fumier, de paille, de vieille terre...

Lui, tout doucement, avec l'aide de ses infatigables auxiliaires - comme les vers de terre que j'ai pris soin de lui apporter, les grosses larves blanches des cétoines dorées, les mille-pattes et bien d'autres petits micro-organismes que lui seul connaît et embauche -, telle une vraie entreprise moderne, il transforme et recycle, sans relâche.



Généreux, mon cher artisan, donne aussi sans compter, à ceux qui viennent mendier les restes d'un repas et c'est ainsi qu'une biodiversité, autour de lui, s'est installée. J'ai vu des rapaces venir se délecter d'une carcasse de poulet, ils l'ont payée en monnaie de fientes qui fera fuir les mulots !

D'autres personnages étranges sont venus squatter son sommet, portant tous des chapeaux bizarres. Des champignons, m'a révélé mon Compost. Ils sont très utiles, ils nettoient et assimilent tout ce que ma terre ne peut digérer. Ne t'inquiète pas, lorsque leur vie sera terminée, je récupérerai, dans leurs moisissures, tout ce qu'ils m'ont pris et bien plus encore.

Je sais, pour avoir élaboré, avec peine, d'autres Composts que par une alchimie incroyable, ses entrailles me livreront bientôt, de l'or pour mon jardin, mes

plantes et mes fleurs. Pas un or jaune ou multicolore mais un or noir comme l'ébène.

Comment ce fait-il que mon Compost soit si intelligent ? D'où sort-il, tout ce qu'il sait ? Il est tout jeune, à peine un an, il n'a ni cerveau, ni boyau, ni bras, ni livre, ni instructeur, rien ! Mais il est tout puissant. Il sait tout et comprend tout. C'est une vraie machine à broyer, sans broyeur ; un vrai appareil digestif, sans organe. Bref ! Je ne comprends pas, moi qui possède tous les outils du bon jardinier, des tonnes de bouquins et une soi disant intelligence, je ne lui arrive même pas à la cheville ! Si cheville, il a !

Ne te torture pas l'esprit, m'éclaire un jour, mon Compost, je suis une résurgence de la vie. J'apprends dans les sillons du grand livre de notre Terre. Je n'ai qu'à demander, attendre et Dame Nature me guide, me conseille et m'aide.

Elle sait que c'est dans les meilleurs terreaux que poussent les plus belles plantes. Comme elle désire être toujours magnifique, saine et fertile, elle se donne à fond et aide tous les êtres de bonne volonté, même minuscules, à participer à son projet, à son entretien, à la vie tout simplement. Il en est ainsi depuis la nuit des temps.

Au fin fond des forêts, dans les campagnes, au bord des chemins, son humus se forme et se reforme sans cesse. Il n'y a pas besoin de mode d'emploi, cela se fait naturellement. Pour mon cas, il faut juste, un petit coup de pouce, de ta part : ne rien détruire, ne rien jeter, ne rien gaspiller et tous ensemble, nous élaborerons un beau terreau fécond.

Lorsque tu m'épandras dans ton jardin, pense au travail laborieux que nous avons tous effectué, avec dévotion. Tu verras alors fleurir, toi aussi, autour de toi, toute une biodiversité.

Les oiseaux chanteront, les papillons voletteront, les insectes bourdonneront, les hérissons nicheront, tes légumes et tes fleurs resplendiront et pousseront dans un jardin qui respirera la santé où il fera bon travailler, vivre, se reposer et rêver.

GARAGE JACQUET
Bernard et Sophie à votre service ! Mécanique - Electricité Auto
Votre agent Renault à Viry depuis 30 ans

« L'Eluisset » 267 route de Fagotin 74580 VIRY - Tél. 04 50 04 75 88

SERGEM Electroménager
DEBORNE G. - SAXOD J.
Une équipe dynamique à votre service !
La compétence, nous l'avons
Le résultat, vous lavez !

Tél. 04 50 04 47 36 102 rue des Grands-Prés
Fax 04 50 04 66 47 Zone Artisanale
74160 PRESILLY

PATIN SARL
Spa - Piscine - Sauna et Hammam
Exposition de 100 m² de Spas
400 route de Viry - 74160 Beaumont
www.patin-sarl.com
06 23 76 28 38

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES
SCEA Lyard
Battage - Débroussaillage - Distillation

175, route de Viry - 74160 VERS
Portable : 06 16 19 15 20 - 06 09 38 82 39 - Tél : 04 50 35 20 01
Fax : 04 50 35 24 94

ENTREPRISE DE TERRASSEMENTS ET TRAVAUX PUBLICS
André LYARD
63 allée des Morilles 74160 VERS
Fax 04 50 35 25 77
Port 06 08 43 71 14
Tél. 04 50 35 21 78

Antenne
Réception terrestre & Satellite
TNT - HD
Réseaux câblés

Impasse des Bottières
74270 FRANGY
Tél. 06 84 89 66 21
06 84 93 01 98

Interphone
Portier vidéo
Contrôle d'accès

LE FOURNIL
SUCRÉ SALÉ
PAIN PÂTISSERIE TRAITEUR

Votre commerce de proximité à Vers
Venez découvrir nos produits artisanaux !
Tous les vendredis, plat cuisiné à emporter,
réservez par téléphone ou en magasin !
Fermé le mardi
Tél. 04 50 31 97 07

Demandez le programme !

La MJC du Vuache, dont Vers est une commune partenaire, propose au Centre Ecla des spectacles de qualité pour les mois à venir.

Jeudi 26 février à 20h30, découvrez « SABLE », un spectacle étonnant de l'artiste Lorène Bihorel.

Dans nos oreilles, la voix et la musique nous content des histoires venues de l'Orient lointain. Sous nos yeux, dans le sable, dans la lumière, prennent vie les personnages de ces contes, grâce aux doigts magiques de l'artiste. Découvrez la poésie du bout des doigts, pour un spectacle éblouissant de beauté, unique et envoûtant !

Mercredi 4 et jeudi 5 mars, voici le Festival du Film Vert.

Cet évènement franco-suisse présente à un large public une sélection de films traitant de questions liées à l'environnement et au développement durable. On y parle des problèmes mais aussi des solutions possibles. Après chaque séance, un débat est organisé entre les spectateurs et les intervenants.

Mercredi 11 mars, à 15h, Ventrosoleil.

Un spectacle pour enfants (dès 7 ans) à découvrir sur la scène de l'Espace Albert Fol de Valleiry. Les aventures de Néla, petite fille qui veut voir la mer, et de Ventrosoleil, un vieux chat aux yeux de fée qui est toujours où l'on espère qu'il sera...

Du 14 au 29 mars, la Troupe du Vuache est de retour !

Rendez-vous incontournable du printemps, la comédie de boulevard de cette troupe locale va assurément chatouiller vos zygomatiques ! Des comédiens de talent qui ne se prennent pas au sérieux pour une soirée sous le signe de la bonne humeur.

Jeudi 30 avril à 20h30, « A Louer » de la compagnie Atout Scène.

Jeanne, vieille fille de 57 ans, et Hélène, prof psychorigide de 25 ans, cohabitent difficilement. Deux actrices épatantes, Élodie Blanc et Christine Reffay, deux femmes, deux histoires de notre monde moderne, dans cette comédie souvent sucrée, parfois salée, quelques fois amère...

Jeudi 21 mai à 20h30, Édith Piaf en trois actes.

Superbe concert théâtre de la comédienne et chanteuse Fabienne Saura qui, accompagnée par trois musiciens, raconte la vie de Piaf en 18 chansons de l'immortelle interprète de l'hymne à l'amour. Un bel hommage à la chanson populaire pour le centième anniversaire de la naissance de la Môme !

Samedi 23 mai, le Ti' Festival 4ème édition.

Le Ti' Festival, c'est tout un programme d'ateliers, créatifs, manuels ou artistiques, de spectacles jeune public, mais aussi de jeux et d'animations à vivre en famille et entre amis, dans une ambiance conviviale. De belles surprises pour les jeunes enfants et leurs parents.



Implication participative des habitants

Dans le cadre du contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois », le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), l'association Apollon 74 et le Groupe herpétologique Haut-Savoyard vous invitent à participer à deux chantiers bénévoles pour la gestion de milieux naturels remarquables :

- Le vendredi 27 février 2015 sur le site naturel du Bois du Ban (Viry). La journée sera consacrée à l'entretien et à l'aménagement du site : débroussaillage des clairières ouvertes en 2011, bûcheronnage de la végétation ligneuse envahissante et création de gouilles et de mares. RDV à 9h30 devant l'église de Vers.
- Le vendredi 13 mars 2015 sur le site naturel des Tirées et du Grand Nant (Jonzier-Epagny). Cette matinée sera consacrée à l'entretien d'une prairie sèche à orchidées, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière, puis récolte et mise en tas des produits de la coupe. RDV à 9h30 au terrain de foot de Jonzier-Epagny (en-dessous de l'église).

La participation à ces deux journées est gratuite et entraîne l'approbation par les participants du règlement intérieur du chantier (notamment le respect des consignes de sécurité). Une partie du matériel nécessaire est mise à la disposition des bénévoles. Nous vous demandons également de venir, si possible, avec votre matériel : pelle, pioche, débroussailluse, fourche, râteau, sécateur, etc. Prévoir de bonnes chaussures, des vêtements adaptés en cas de pluie, de l'eau et un repas tiré du sac pour le déjeuner du 27 février.

Attention : les inscriptions sont obligatoires auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou apollon74@apollon74.org



Opérations financées en partie par le programme INTERREG IV A France-Suisse et la Région Rhône-Alpes.

Formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers

Comme chaque année, le SIAV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) organisent deux journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles :

- Le vendredi 27 mars 2015 : journée de formation à la taille au Salève (lieu à définir). Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants) et démonstration *in situ* l'après-midi.
- Le vendredi 17 avril 2015 : journée de formation au greffage au Vuache (lieu à définir). Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants). Travaux pratiques l'après-midi.

Ces formations « gratuites » sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie. Inscriptions obligatoires auprès des syndicats :

au 04 50 95 28 42 (SMS)
ou au 04 50 04 62 89 (SIAV).
Nombre de places limités.

Pour plus d'informations :

www.pays-du-vuache.fr

Légère baisse d'activité pour l'ADMR Viry-Vuache

C'est en présence de plusieurs maires et élus du canton que l'ADMR Viry-Vuache (aide à domicile en milieu rural) a tenu vendredi 26 septembre 2014 son assemblée générale à la mairie de Dingy-en-Vuache. Sa présidente, Annie Duchêne, a rappelé les objectifs de cette association : créer et développer des services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, mais aussi favoriser la création de lien social et contribuer à la création d'emplois qualifiés et durables. En Haute-Savoie, il y a 36 ADMR, 539 bénévoles,

1696 salariés soit l'équivalent de 789 emplois à plein temps, 9176 clients-adhérents. De son côté, l'ADMR Viry-Vuache compte 21 responsables bénévoles, 17 aides à domicile et deux secrétaires (soit 12 temps pleins) intervenant chez 198 familles, personnes âgées ou handicapées (16.755 heures) dans dix communes.

L'association est soutenue financièrement par le Conseil général dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), par les caisses de retraite, les mutuelles, les communes adhérentes (Chênex, Chevrier, Dingy, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens) et les personnes aidées.

En 2013, l'ADMR Viry-Vuache a connu une légère baisse de son activité de l'ordre de 1,5 %. Pour un budget annuel de 419.116 euros, l'association présente cette année une légère perte de 499 euros. Après avoir notamment mis l'accent en 2013 sur la poursuite de la démarche qualité, l'organisation du pôle administratif ou le développement des formations pour le personnel, l'équipe de l'ADMR compte poursuivre ces démarches mais aussi rechercher des bénévoles et mettre en place un plan de communication.



Anciens d'AFN

Remise de drapeaux pour la section Vuache des Anciens Combattants

C'est une cérémonie solennelle qui s'est déroulée le samedi 13 décembre 2014 devant le monument aux morts de la commune de Vers, où la section du Vuache des Anciens Combattants recevait les deux drapeaux offerts par les municipalités de Chênex,

Chevrier, Dingy-en-Vuache, Valleiry, Vers et Vulbens.

La journée avait commencé à la salle des fêtes où la section UDC AFN (Union des Combattants de l'Afrique Française du Nord, terme utilisé pour désigner les soldats français ayant combattu dans les anciens territoires français d'Afrique) et autres conflits du Vuache tenait son assemblée générale en présence d'Hubert Bornens, président départemental de l'UDC AFN.

La cérémonie s'est poursuivie devant le monument aux morts de Vers où, après des discours de Raymond Villet, maire de Vers, et d'Hubert Bornens, les maires des six communes partenaires ont remis officiellement les deux drapeaux à la section du Vuache.

Cette cérémonie, empreinte de dignité et de respect, a été suivie par un dépôt de gerbe au pied de ce monument. Un repas pris en commun a clôturé cette journée.



Adela ARCHITECTE

Arnaud de Lavareille - Architecte DPLG
Démarche HQE
1 Avenue Ganfin - 74150 Rumilly
@:adela-architecte@orange.fr
T:04 50 66 79 54 F:04 50 66 90 64
Port:06 08 52 80 04 www.adela-architecte.fr

GITE RURAL
accès PMR

LADOY Denis

467 route de La Motte
74160 VERS
Tél. 04 50 35 26 41
contact@ldgite.fr

BESSON TRAVAUX PUBLICS

Réseaux d'eau et d'assainissement

Routes et voirie

Equipement hydraulique

Z.A des Illes
b.p 36 - 74270 MARLIOZ
Téléphone 04.50.77.82.78
Télécopie 04.50.77.83.31

PERRIN-CONFORT Construction 06 07 31 71 62

Jean-François DEPOLLIER
jfdpollier@orange.fr

44, route de Collonges - 74160 ARCHAMPS
Fax 04 50 43 45 24
perrin-confort-immobilier.com

PERRIN-CONFORT Immobilier 04 50 95 88 88

Solange PERRIN-CONFORT DEPOLLIER
solange.perrin-confort@orange.fr

44, route de Collonges - 74160 ARCHAMPS
Fax 04 50 43 45 24
perrin-confort-immobilier.com

Jacques Gros paysagiste

- Espaces Verts
- Clôtures
- Terrasses
- Renovation, maçonnerie
- Piscine

230 Chemin de Germagny 74160 VERS
Tel:04.50.04.75.69 Mobil:06.17.58.64.59
e-mail:jacogros@hotmail.com

EURL SB

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie
Energie Renouvelable
Serge BRÛLER
Tel/Fax 04 50 04 32 68
sb74520@orange.fr

Z.A des Grands Chavannoux - 74500 VULBENS

Comité de jumelage

Comme chaque année, le comité de jumelage du canton de Saint-Julien a continué de favoriser les échanges avec la ville allemande de Mössingen, dans le Bad Wurtemberg.

- ❖ en mars, rencontre des deux comités à Mössingen
- ❖ en mai, visite du CERN et particulièrement de l'accélérateur de particules, avec une quarantaine d'Allemands. Visite très intéressante même si parfois les explications dépassaient notre compréhension. Cette journée s'est terminée par un repas convivial au camping de la Colombière.
- ❖ en octobre, visite du siège de la communauté européenne à Bruxelles.
- ❖ Fin novembre, une délégation est venue à la foire de la Sainte Barbe à Collonges-sous-Salève pour vendre la traditionnelle bière de la brasserie Fischer et proposer également des produits locaux (Saucisses, Spatzle, vin chaud).

Quelque 300 litres de bières ont été consommés et appréciés des Savoyards et Genevois qui s'étaient déplacés nombreux pour cette foire.

Les échanges 2014 se sont terminés par la vente d'environ 300 kg de nos fromages lors du marché de Noël, le 7 décembre à Mössingen. Ce petit marché est essentiellement animé par des locaux qui proposent toutes sortes de petits présents faits main.

Pour 2015, les principaux projets sont :

- ❖ En mars, rencontre des comités à Mössingen.
- ❖ les 13 et 14 juin, célébration des 25 ans du comité de jumelage en Haute-Savoie avec au programme : échanges sportifs, concert des harmonies de Saint-Julien et de Mössingen, dîner (samedi), matinée récréative et pique-nique (dimanche)

Nous recherchons encore quelques familles pour accueillir nos invités de Mössingen.

Si vous êtes intéressés par ces échanges, vous pouvez prendre contact avec André Guillot, président du comité de jumelage, ou votre déléguée de la commune, Brigitte Jacquet au 04.50.35.27.93.

Les 17 et 18 octobre célébration des 25 ans du jumelage à Mössingen. Le programme n'est pas encore connu mais comme les fois précédentes, nos amis allemands nous concocteront un week-end des plus agréables.

Les inscriptions se feront fin juin, début juillet.



Les P'tits Papiers de Nath

L'association Les P'tits Papiers de Nath est née de l'envie de partager ma passion pour le *scrapbooking* ; au départ, le *scrapbooking* est l'art de mettre en valeur ses photos, en utilisant différents papiers, sous forme de mini albums ou de pages.

Puis il a évolué dans l'art d'utiliser le papier pour créer des cartes, des objets comme des boîtes (pour les dragées ou de petits cadeaux), des marques-pages, des porte-noms ou embellir des objets (autour d'une bougie, d'une tasse par exemple) et beaucoup d'autres choses encore lorsqu'on laisse libre court à son imagination !

Pour partager cette passion et dans le but de promouvoir cette pratique, l'association organise des ateliers pour les enfants à partir de 5 ans. Un site verra prochainement le jour, mais pour le moment, vous pouvez vous renseigner en envoyant un courriel à :

contact@lesptitspapiersdenath.com

A très bientôt !

Nathalie Artigala



Favorisez nos annonceurs



Tél. 06 99 20 07 55

**TOUS LES JEUDIS
à Maison-Neuve Vers de 17h à 21h**

Paiement : carte de crédit, espèces, chèques

Nos pâtes à pizza sont faites MAISON au levain



La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 (Journal Officiel du 10 mars 2010) rend **obligatoire** l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) dans tous les logements. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER À CETTE OBLIGATION AVANT LE 8 MARS 2015

Quels logements sont concernés ?

Tous les logements, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle.

L'INSTALLATION DU DÉTECTEUR INCOMBE AU PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT.¹

Loi Alur du 24 mars 2014 : dans les locations en cours, le bailleur doit fournir le détecteur au locataire ou de lui en rembourser l'achat.

C'est à l'occupant du logement d'entretenir le détecteur de fumée, de changer les piles et de le remplacer le jour où il ne fonctionne plus.

Quel modèle choisir ?

Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifiez bien qu'il est conforme à la norme NF EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur).

Obligations de la norme :

- Le détecteur doit comporter, inscrit de manière indélébile, le nom et l'adresse du fabricant, la norme de référence, la date de fabrication ou le numéro de lot, la date de remplacement recommandée et des instructions à l'attention de l'utilisateur.
- Un signal spécifique indique la faiblesse des piles.
- Le détecteur doit comporter un bouton test permettant de vérifier son bon fonctionnement.
- Le sigle **CE** doit être visible sur l'emballage du détecteur

Préférez les détecteurs qui possèdent la marque **NF** qui vous assurent un meilleur suivi de la qualité.

¹ Le dépliant accessible via le lien vers le ministère de l'Intérieur date de 2013 et donne une information erronée lorsque il est indiqué que l'installation du détecteur incombe à l'occupant du logement.

Quelques exemples d'installation du détecteur

EMPLACEMENT DU DÉTECTEUR SUR UN MÊME NIVEAU

CHAMBRES REGROUPÉES
Dans ce cas, un seul détecteur suffit, le placer dans le couloir menant aux chambres.

CHAMBRES SÉPARÉES
Dans ce cas, l'installation de deux détecteurs est recommandée.

CAS PARTICULIER DU STUDIO
Afin d'éviter le déclenchement intempestif du détecteur de fumée, le placer à l'écart du coin cuisine et de la salle de bains.

LORSQUE LE LOGEMENT POSSÈDE PLUSIEURS NIVEAUX

Il est conseillé de fixer un détecteur au niveau de chaque escalier de façon à ce que l'alerte soit donnée rapidement aux occupants des chambres lorsqu'un feu se déclare dans les étages inférieurs.

SOYEZ VIGILANTS

Ne craquez pas face à un démarcheur en détecteur de fumée. Prétendant être envoyé par la mairie ou la compagnie d'assurance (ce qui est bien sûr faux), il sera à coup sûr être convaincant. A domicile ou par téléphone une seule réponse : **NON !** Préférez un achat sur internet, auprès d'un site que vous connaissez ou en magasin. Le prix moyen d'un détecteur est d'environ 20 €

Pour en savoir plus, téléchargez le dépliant du ministère de l'Intérieur :

www.marque-nf.com/download/documents/Depliant-DAAF-ministere.pdf

Nous vous recommandons le n° 533 de la revue " Que CHOISIR " de février 2015. Vous y trouverez le résultat des tests de 18 détecteurs de fumée (dont 6 éliminés) A lire attentivement avant d'effectuer votre achat.

La Communauté de Communes du Genevois est l'unique interlocuteur des familles

Le service d'accueil de la petite enfance relève de la compétence de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) depuis le 1er janvier 2015. Désormais, les différentes structures du territoire sont gérées au niveau intercommunal et la Communauté de Communes deviendra l'unique interlocuteur des parents en recherche d'un mode de garde.

Avec la prise de la compétence petite enfance, la CCG souhaite développer une offre plus large, mieux répartie sur le territoire, plus souple et plus équitable pour les familles.

Concrètement, pour les parents dont les enfants sont déjà accueillis dans une crèche, cela ne change rien à leur contrat avec la structure. En revanche, pour les parents à la recherche d'un mode de garde, les démarches sont simplifiées puisqu'ils n'ont plus qu'un seul service à contacter.

Le service petite enfance leur présentera les différents modes de garde, collectifs ou individuels, présents sur le territoire de la CCG (structures multi-accueil, micro-crèches, assistants maternels, crèche familiale) et leur fournira un dossier de pré-inscription. Le numéro unique et les permanences d'accueil sont opérationnels depuis le 5 janvier 2015.



Point info petite enfance

04 50 95 91 40

du lundi au vendredi

de 9h00 à 11h00



Suite à la réforme territoriale qui programmait à terme la disparition des syndicats chargés de la petite enfance (SIVU), et en conclusion d'une étude menée par la commission sociale de la CCG, les élus communautaires ont voté le 16 décembre 2013 le transfert de la compétence petite enfance au niveau intercommunal.

Cette décision répond aux enjeux du territoire en matière d'accueil de la petite enfance et s'inscrit dans le projet politique porté par les élus communautaires de pérenniser la qualité des structures d'accueil actuelles et développer le service pour répondre aux besoins croissants.

Le comité technique associant les élus en charge de cette compétence a défini les lignes fondatrices de la politique communautaire autour du maintien de la diversité des modes de garde, de la mixité sociale dans les crèches publiques et de la complémentarité de l'offre privée.

